

CONTEXTE ET OBJECTIFS EN 2009

Depuis 1995, la Ville de Genève a développé un concept global destiné à revaloriser la marche en milieu urbain par un programme d'actions sur dix ans : le plan directeur des chemins pour piétons. Un des principaux objectifs inscrits dans ce plan est l'extension de l'aire à priorité piétonne et transports publics du centre-ville.

Objectifs

- Valoriser un mode de déplacement efficace et agréable
- Favoriser le lien social en offrant, à tous les habitants de l'agglomération, un espace collectif central attractif
- Améliorer les vitesses commerciales des transports publics en redistribuant l'espace

Lien

[Fiche action Pdcoum : PL8](#)

EVOLUTION DU CONTEXTE

En novembre 2009, le Conseil administratif a adopté une stratégie de piétonisation du centre-ville, orientée sur 3 quartiers : St-Gervais, rues-basses et Pâquis.

Pour mettre en œuvre son projet, le conseil administratif a proposé de compenser le stationnement habitants et visiteurs supprimés en surface dans des parkings existants en sous-sol à certaines conditions :

- le rayon des périmètres de compensation autour des zones rendues aux piétons peut, en principe, s'étendre jusqu'à 500 mètres, sur la même rive;
- le ratio de compensation en ouvrage des places de stationnement supprimées en surface est fixé à 0,8 au maximum.

En Mars 2012, le Grand Conseil genevois a modifié la loi d'application fédérale sur la circulation routière (LaLCR H 1 05). Cette modification introduit un principe de compensation obligatoire des places de stationnement supprimées dans le cadre d'un projet d'aménagement, dans un rayon pouvant aller jusqu'à 750 m. Cette modification légale doit être prise en considération dans la mise en œuvre de la stratégie de piétonisation qu'elle vient complexifier.

Enfin, le Conseil municipal de la Ville de Genève a adopté, le 19 février 2013, une résolution (R-167) enjoignant le Conseil administratif (CA) à soumettre un crédit d'étude destiné à piétoniser le centre-ville et à réaliser le parking sous-terrain de 500 places prévu, de longue date, à la rue Pierre- Fatio. Suite au préavis favorable du CA, le projet de parking (demande préalable) a été autorisé. En 2015, la Ville a organisé un concours d'architecture pour le réaménagement du rond-point. Le projet « continuum » de l'architecte-paysagiste P. Heyraud a été primé.

IMAGES





6. Squares de Chantepoulet
Le réaménagement du square au profit des piétons a été achevé en 2015. .

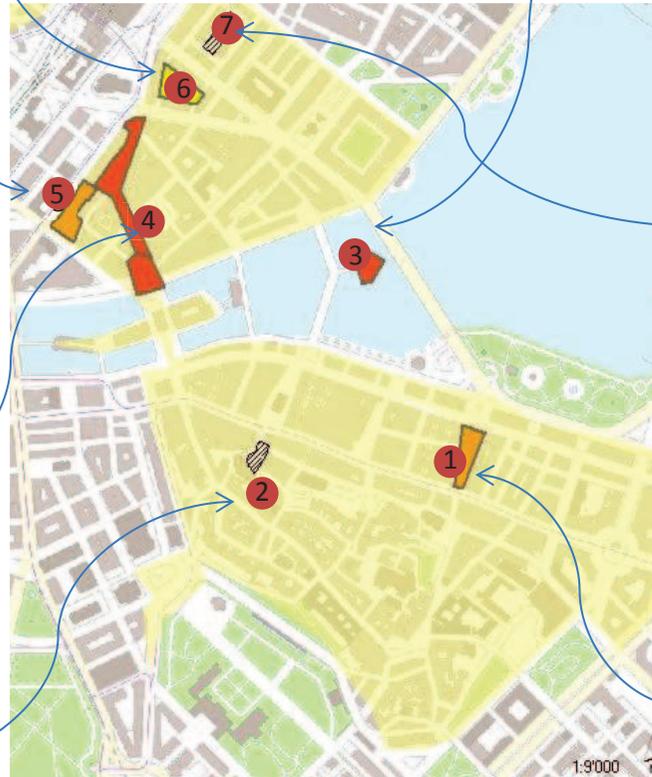
5. Place Simon Goulart
Le réaménagement de la place S. Goulart s'est achevé en 2013.



4. Rue de Coutance et place de Saint-Gervais
En lien avec le tram TCOB, la rue de Coutance et la place ont été réaménagées au profit des transports publics et des piétons.



2. Place des 3 Perdrix
La réhabilitation de l'Alhambra conduit à la suppression du parking existant en surface pour permettre le réaménagement de la place et l'extension de l'Alhambra.



3. Ile Rousseau
En 2012, l'île Rousseau a été entièrement réaménagée à l'occasion du tricentenaire de Rousseau. Le pavillon réaménagé accueille un tea-room.



7. Square Pradier
La réaménagement du square Pradier fait actuellement l'objet d'un recours.



1. Place Longemalle
Les travaux de piétonisation de la place ont été terminés en 2013.

